



Kolly Gabriel, Lauber Pascal

Pollution dans les lacs de notre canton : qui commande ces analyses et selon quels critères ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 03.11.25

Dépôt

A la fin août 2025, des concentrations trop élevées en germes indicateurs de pollution fécale ont conduit à déconseiller la baignade sur plusieurs plages du lac de la Gruyère, en particulier à Morlon, Corbières et Pont-en-Ogoz (communiqué le 29 août 2025). Début septembre, de nouvelles analyses ont conclu à un retour à une qualité jugée bonne pour la baignade à Morlon, Corbières et Gumefens (Pont-en-Ogoz).

Afin d'éclairer la population et les communes riveraines sur la gestion de ces événements et la surveillance à moyen terme, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'analyses ont été réalisées sur cette période, ventilées par date, site de prélèvement et paramètre ? Y a-t-il eu une augmentation des analyses ces cinq dernières années ?
2. Quelles références normatives et seuils sont appliqués pour interpréter ces analyses ?
3. Quelle est la procédure lorsque des dépassements sont constatés (seuils d'alerte, confirmation, communication, levée des mesures) ?
4. Quelle est la procédure pour effectuer ces analyses ? Y-a-t-il des normes pour le choix du lieu ainsi que le nombre de prises d'échantillons annuels ?
5. Quel est le coût annuel de ces analyses ? En période d'économie, le canton prévoit-il d'en faire moins que ces dernières années ?